

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Démissions de l'état-major fédéral
Autor: Ruffy, V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sont en règle et bouclent par un solde en caisse de 377 fr. 20 c. Le capitaine Guillemin en veine d'explosions de bienfaisance désire affecter au soulagement des inondés tout ou partie de cette modeste réserve; mais, sur l'observation fort judicieuse du lieutenant-colonel de Saussure que les ressources de la société ne doivent pas être détournées de leur but et qu'une collecte pour les inondés trouvera très heureusement sa place au banquet, le capitaine Guillemin renonce à faire sauter la caisse et retire sa proposition.

Enfin, la séance est levée à la suite d'une courte discussion sur l'opportunité d'adapter à la nouvelle coiffure des ornements destinés à faciliter la distinction des grades et des corps.

DÉMISSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 5 février 1869.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous annoncer que dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a accordé aux officiers dont les noms suivent la démission de l'état-major fédéral demandée par eux :

Etat-major général.

Frey-Herosée, Fréd., d'Aarau, à Berne, colonel, né en 1801; Rusca, Louis, de Locarno, colonel, né en 1811; Audemars, Auguste, du Brassus, né en 1806; de Planta, Rod.-André, de Coire, lieutenant-colonel, né en 1819; Kaupert, Jean-Eug., à Rolle, lieutenant-colonel, né en 1818; Buri, Alfred, de Berthoud, lieutenant-colonel, né en 1825; Ribordy, Jos.-Antoine, de Sion, major, né en 1826; Muller, Henri, de Bâle, capitaine, né en 1807; de Mentlen, Ch., de Bellinzone, capitaine, né en 1830; Fraisse, Fr.-Louis-William, de Lausanne, capitaine, né en 1838.

Etat-major du génie.

de Meuron, Paul, de Neuchâtel, major, né en 1831; Mohr, Rod., de Lucerne, capitaine, né en 1837.

Etat-major d'artillerie.

Hochstätler, Jos.-Em., de Fribourg, lieutenant-colonel, né en 1820; Adam, Jean-Jaques, à Liestal, lieutenant-colonel, né en 1828; Schâppi, Henri, à Zurich, major, né en 1831; Stampfli, Joseph, de Soleure, major, né en 1827; Teuscher, Ch., de Thoune, major, né en 1833.

Etat-major judiciaire.

Aepli, Arnold-Otto, de St-Gall, major, né en 1816.

Etat-major du commissariat.

Liebi, Théophile, de Thoune, à Berne, colonel, né en 1816; Bannwart, Henri, de Soleure, major, né en 1827; Curchod, Emile, de Lausanne, major, né en 1828; Magnin, Aug.-M., de Coppet, major, né en 1823; Dénériaz, Victor, de Sion, major, né en 1828; Mösly, Arnold, de Gais, sous-lieutenant, né en 1845.

Etat-major sanitaire.

Huttenmoser, Stephan, à Ror-chach, capitaine, né en 1825; Staub, Jean-Bapt., de Menzingen, capitaine, né en 1833; Wyss, Jacques-Niclaus, de Hunenberg, capitaine, né en 1833; Reber, Ed., de Sempach, à Gruyères, capitaine, né en 1832; Siegfried, Henri, à Zurich, sous-lieutenant, né en 1824; Brodbeck, Adolphe, de Liestal, sous-lieutenant, né en 1829.

Secrétaire d'état-major.

Bauty, Ch.-Lucien, d'Aigle, à St-Gall, né en 1842.

A teneur de l'article 36 de la loi sur l'organisation militaire fédérale, les officiers ci-après conservent les prérogatives d'honneur de leur grade :

MM. les colonels Frey-Herosée, à Berne ; Rusca, Louis, à Locarno ; Audemars, au Brassus ; Liebi, à Berne. MM. les lieutenants-colonels de Planta, à Coire ; Kaupter, à Rolle. M. le major Aepli, à St-Gall. M. le capitaine Muller, à Bâle.

En vous faisant cette communication, le Département espère que vous emploierez d'une manière convenable au service cantonal les officiers d'état-major qui sont encore en âge de servir.

Nous vous prions en même temps de revoir l'état de l'état-major fédéral et de vouloir bien nous donner connaissance de tous les changements qui pourraient être survenus en ce qui concerne les ressortissants de votre canton ou ceux qui y sont domiciliés et qui nécessiteraient une rectification à l'état imprimé de l'année dernière.

Enfin, nous vous invitons de bien vouloir faire parvenir au Département, jusqu'au 20 février courant au plus tard, les propositions que vous pourriez avoir à lui faire de nouvelles admissions à l'état-major fédéral et d'y joindre les états de service des intéressés.

Agrérez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
V. RUFFY.

M. le colonel Bontems, à Orbe, est appelé au commandement des troupes qui participeront au rassemblement de troupes à Bière. Les deux brigades dont la division sera formée seront commandées par MM. les colonels Borgeaud, à Lausanne, et Link, à Genève. Le département militaire est chargé de l'appel des autres officiers qui doivent faire partie du rassemblement.

Quant à l'école militaire centrale qui reste sur l'ancien pied en ce qui concerne la partie théorique, M. le colonel Hofstetter, en sa qualité d'instructeur en chef, est chargé du commandement.

Le Conseil fédéral a nommé inspecteurs d'arrondissements militaires pour les années 1869, 1870 et 1871 les colonels fédéraux suivants :

- | | | |
|---------------------------------|---------|---|
| 1 ^{er} arrondissement. | Zurich. | M. Trumpy, à Glaris. |
| 2 ^e | » | Berne. M. Schädler, à Aarau. |
| 3 ^e | » | Lucerne. M. Merian, à Bâle. |
| 4 ^e | » | Cantons primitifs et Zoug. M. Stadler, à Zurich. |
| 5 ^e | » | Glaris et Grisons. M. Wieland, à Bâle. |
| 6 ^e | » | Fribourg et Neuchâtel. M. Link, à Genève. |
| 7 ^e | » | Soleure et les deux Bâle. M. Favre, id. |
| 8 ^e | » | Schaffhouse et Thurgovie. M. Amstuz, à Berne. |
| 9 ^e | » | St-Gall et les deux Appenzell. M. Pfyffer, à Lucerne. |
| 10 ^e | » | Argovie. M. Bell, à Lucerne. |
| 11 ^e | » | Tessin. M. Scherrer, à Zurich. |
| 12 ^e | » | Vaud. M. Meyer, à Berne. |
| 13 ^e | » | Valais et Genève. M. Borgeaud, à Lausanne. |

En outre, ont été désignés comme inspecteurs :

- 1^o De l'école centrale des instructeurs à Thoune, M. le colonel fédéral Egloff, à Frauenfeld.
- 2^o De l'école des officiers d'infanterie à Thoune, M. le colonel fédéral E. Salis, à Coire.
- 3^o De l'école des aspirants officiers d'infanterie à Bière, M. le colonel fédéral Philippin, à Neuchâtel.
- 4^o Des deux écoles de tir à Bâle, M. le colonel fédéral Bruderer, à St-Gall.
- 5^o De l'école centrale militaire, M. le colonel fédéral Ch. Veillon, à Lausanne.
- 6^o Pour les troupes du rassemblement de division à Bière, M. le conseiller fédéral Ruffy, chef du département militaire.

Genève. — Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil d'Etat a fait les nominations et promotions suivantes :

Au grade de major dans l'infanterie de landwehr : les capitaines Meyer, Fs-Léon, et Vivien, Elie.